

# les échos de l'interco

l'actu de la communauté de communes



Communauté de  
Communes de la  
**Région**  
de **Suippes**

n°56 - février 2025



## Un nouveau Parc d'Activités à Suippes

> lire p.5-6



### Edito

Les vœux de M.Mainsant,  
Président de la Communauté de  
Communes  
> lire p.2-3



### Développement Économique

Présentation d'Antoine Vigneulle,  
chargé de mission DévÉco  
> lire p.4  
Nouveau Parc d'Activités à Suippes  
> lire p.5-6  
Les actualités économiques  
> lire p.7



### Habitat

Prolongation de l'OPAH  
> lire p.8  
Mise en place du « Permis de louer »  
> lire p.9-10

### Urbanisme

Plan de mobilité simplifié  
> lire p.11-12



### Gestion des déchets

La structure des coûts du service  
> lire p.13-14

### Travaux

Voiries et bâtiments  
> lire p.15-17  
Interconnexion d'Alimentation en  
Eau Potable  
> lire p.18



### Social

Le Contrat Local de Santé  
> lire p.19

### Relais Petite Enfance

> lire p.20-21  
France Services  
> lire p.22

### Marne 14-18

Les fusillés de Souain : 110 ans après  
> lire p.23



2025

Agir ensemble pour un territoire durable et solidaire.

**En ce début d'année 2025, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, de réussite familiale, professionnelle ou associative.**

La période ne prête guère à l'optimisme : la situation politique dans bon nombre de pays, la guerre en bien des endroits, sans compter les thèmes plus prégnants de la migration des populations et du réchauffement climatique, auxquels s'ajoutent les révolutions technologiques, les réseaux sociaux et bien d'autres...

La France n'échappe pas à toutes ces interrogations, qui font douter bon nombre d'entre nous. Pour notre part, la seule réponse qui vaille est de traiter tous les sujets qui se posent à nous dans le cadre de nos compétences et sur notre territoire.

**Sans rentrer dans les détails, plusieurs révisions se sont imposées à nous :**

**Tout ce qui touche à l'aménagement : Plan local d'urbanisme, intercommunal, l'habitat et les mobilités.**

Depuis quatre ans, nous travaillons avec l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) sur la réhabilitation des friches industrielles et le repérage des zones à reconvertir : vieux bâtiments, mais aussi, avec le CoMAL-SOLIHA, sur l'habitat privé (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et le cœur du vieux Suippes (Opération de Renouvellement Urbain).

Concrètement, plusieurs directions s'offrent à nous : les voiries, les places, les cours d'école, avec la volonté de traiter le volet paysager et l'enfouissement de l'eau pluviale, ainsi que la reconversion de nos bâtiments et des habitations pour qu'ils soient plus économes en énergie et plus accessibles.

La problématique de la qualité de l'eau potable nous impose une révision complète du traitement et de la distribution de l'eau.

En matière de déchets, une politique ambitieuse se met en place, avec une obligation de réduire son coût actuel.

**Le volet social est très conséquent au travers de plusieurs actions :**

- La rénovation de la maison de retraite.
- Un contrat local de santé revisitant toutes les facettes de la vie.
- Une politique culturelle du territoire.

Comme structure publique, nous devons regarder toutes les facettes de notre territoire : nos habitants, nos communes, nos régiments, nos entreprises, nos services.

**Face aux diverses problématiques, une relecture des dispositifs s'impose dans le cadre de notre exercice en six points :**

- **Se projeter**, imaginer notre futur (10-20 ans) – Ce cadre nous permet de saisir les opportunités quand elles se présentent.
- **Les relations avec tous les services extérieurs** : on est frappé par une sorte de cohérence et d'unité de vues sur la mutation, ce qui nous aide à trouver le chemin pour l'avenir.
- **Le besoin d'actions transversales** dans les dossiers, dans l'organisation des services, le partage et la co-construction entre services, ainsi qu'entre élus et permanents, qui alimenteront la qualité de la réponse.
- **Un débat démocratique** : à l'exemple de dossiers conséquents (EPFGE – Revitalisation du centre-bourg de Suippes) ou parfois de moindre importance apparente (énergies nouvelles renouvelables), la présentation des projets nécessite une consultation auprès de nos habitants pour deux raisons : obtenir un avis et surtout faciliter l'appropriation.
- **La mobilisation des forces vives** : en visant la participation ou le recrutement des compétences dans nos actions, à l'exemple de nos bibliothèques locales, et en utilisant le savoir-faire des retraités.
- **Faire des choix et des arbitrages** : cela n'est pas toujours agréable, mais c'est nécessaire. Dans un choix, on ne peut pas satisfaire tout le monde ; sinon, il ne se passe rien.

**Nous tenons à remercier vivement, pour leur appui, tous nos partenaires :**

les institutions, l'État, la Région, le Département, l'Agence de l'eau, l'Ademe, les bureaux d'études, les entreprises, et bien d'autres encore qui nous aident à bâtir nos projets.

Un grand merci également à nos agents qui, au quotidien, mènent à bien leur réalisation, ainsi qu'à tous les élus communaux et communautaires qui les accompagnent et répondent aux sollicitations de nos habitants.

En cette période délicate, nous sommes persuadés que nous devons continuer activement notre action.

Bonne année à toutes et tous !

**François MAINSANT**

**Président de la Communauté de Communes de la Région de Suippes**



février 2025  
numéro 56

Directeur de la Publication :  
François MAINSANT

Rédaction :  
Services communautaires

Conception :  
Cédric MAQUIN

Crédits photos :  
Adobe Stock  
Communauté de Communes  
de la Région de Suippes

Illustrations :  
Cédric MAQUIN

Impression :  
Le Réveil de la Marne  
Dépôt légal Octobre 2012  
Tirage à 3500 exemplaires  
Magazine réalisé sur papier PEFC  
ISSN 2262-0508

La certification PEFC  
(Programme de reconnaissance  
des certifications forestières)  
garantit au consommateur  
que le bois qu'il achète provient  
de forêts gérées durablement.



## > Antoine Vigneulle, chargé de mission développement économique

Vers une stratégie économique ambitieuse pour le territoire

Dans un contexte où le dynamisme économique est au cœur des priorités, la Communauté de Communes de la Région de Suippes élabore une stratégie de développement économique.

Les objectifs sont clairs : **renforcer l'attractivité du territoire, soutenir les entreprises locales, favoriser l'implantation de nouvelles activités et valoriser les atouts de nos zones d'activités.**

Pour accompagner cette vision, un poste de chargé de mission développement économique a été créé au sein du Service Aménagement et Développement Territorial fin septembre 2024.

Antoine Vigneulle apporte un soutien concret aux acteurs économiques et répond en faveur de la création d'emplois, du maintien des commerces de proximité et de la promotion d'une offre touristique de qualité.

Retrouvez toutes les informations complémentaires concernant le développement économique sur le site de la Communauté de Communes : [www.cc-regiondesuippes.com](http://www.cc-regiondesuippes.com)



Infos

**Votre référent**

**Antoine VIGNEULLE**  
Chargé de mission développement économique

Tél : 07 59 58 25 34  
[a.vigneulle@cc-regiondesuippes.com](mailto:a.vigneulle@cc-regiondesuippes.com)



En résumé

La Communauté de Communes agit pour l'économie locale :

### Objectifs

- ✓ Aider les entreprises locales.
- ✓ Attirer de nouvelles activités.
- ✓ Créer des emplois et promouvoir le tourisme

Contactez Antoine Vigneulle :

- 📞 07 59 58 25 34
- ✉ [a.vigneulle@cc-regiondesuippes.com](mailto:a.vigneulle@cc-regiondesuippes.com)
- 📄 Plus d'infos sur le site : [www.cc-regiondesuippes.com](http://www.cc-regiondesuippes.com)



## > La collectivité développe un nouveau Parc d'Activités

Projection du Parc d'Activités - Illustration FP Géomètre

La Communauté de Communes de la Région de Suippes affiche une ambition forte de développer son offre foncière.

En mettant à disposition des terrains adaptés aux besoins des entreprises, la collectivité souhaite diversifier son tissu économique et favoriser l'installation d'activités créatrices de richesse et d'emplois.

D'une surface de 2,2 hectares, le Parc d'Activités de la Plaine de Suippes propose des terrains viabilisés de 1630 à 8807 m2 à 20€ HT / m2.

Cette zone marque l'entrée de ville avec un aménagement à forte qualité paysagère.

Cet aménagement marque la première pierre de la construction d'une stratégie économique pour faire rayonner les entreprises et le territoire.

Les entreprises qui s'installeront dans le Parc d'Activités de la Plaine de Suippes bénéficieront de nombreux avantages, notamment :

- **Proximité des grands axes routiers** : facilite le transport et la logistique.
- **Une fiscalité avantageuse** avec notamment des exonérations liées aux dispositifs France Ruralités Revitalisation (FRR) et zone d'Aide à Finalité Régionale (AFR).
- **Un environnement attractif** : un cadre de vie agréable pour les salariés avec des espaces verts et des équipements de loisirs.
- **L'intégration à l'écosystème Territoire d'Industrie du Pays de Châlons**, label obtenu en novembre 2023.



Retour sur les travaux



Les travaux d'aménagement du Parc d'Activités de la Plaine de Suippes représente un investissement de près de 600 000 euros financé à hauteur de 20% par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) attribuée par l'Etat.

Ainsi, 161 mètres de voirie ont été créés, 31 arbres et 67 arbustes plantés. L'entreprise FP Géomètre a réalisé le pré-projet et l'entreprise BÉREST a fait office de maître d'œuvre. Les entreprises ACTIUM TP et EDIVERT ont réalisé les travaux



En résumé

Une nouvelle zone pour les entreprises : Parc d'Activités de la Plaine de Suippes

- 📍 Où : Voie de Châlons, Suippes.
- 🏠 Terrains disponibles : De 1630 à 8807 m<sup>2</sup> à 20 €/m<sup>2</sup> HT.

Pourquoi choisir cette zone ?

- 🚗 Près des grands axes routiers.
- 👍 Avantages fiscaux (FRR et AFR).
- 🌿 Environnement agréable (espaces verts).
- 🏢 Intégrée au réseau Territoire d'Industrie.



Les nouveaux dispositifs

Dans le cadre du dispositif France Ruralités Revitalisation, les élus communautaires ont voté l'exonération de la CFE (cotisation foncière des entreprises) pendant 5 ans pour les nouvelles entreprises.



Les élus ont aussi voté le renouvellement de la convention avec l'association Initiative Marne qui permet aux entreprises du territoires d'obtenir des prêt d'honneur à 0% (contact : 03 26 21 82 15).

Ouverture d'un commerce à Suippes : le Hangar à Houblon

Madame et Monsieur Maire, connus des Mourmelonnais, implantent leur concept «Le Hangar à Houblon» à Suippes à partir du 14 janvier. Ce bar à thème se situe à La Louvière et est ouvert du mardi au samedi de 11h à 14h et de 16h30 à 22h.



M.Maire dirigeant du « Hangar à Houblon »

Afterwork



La Communauté de Communes de la Région de Suippes aspire à créer et animer un écosystème entrepreneurial dynamique pour devenir un véritable facilitateur de projets.

En encourageant la collaboration entre acteurs économiques, elle vise à renforcer les synergies locales et valoriser les talents du territoire. Cette démarche permettra de faire rayonner les entreprises et initiatives locales, tout en stimulant l'innovation et le développement.

À retenir :

- Le lancement d'une newsletter économique (pour y accéder, contactez la collectivité).
- L'organisation des rencontres de Suippes & Co, votre nouveau rendez-vous économique.



## > Prolongation de l'OPAH et mise en place du Pacte Territorial France Rénov'

Un nouveau dispositif de contractualisation pour améliorer l'habitat : le Pacte Territorial France Rénov'

### Une année supplémentaire pour l'OPAH !

Depuis 2021, les Communautés de Communes de la Région de Suippes et de la Moivre à la Coole mènent conjointement une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette initiative vise à accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement, en mobilisant des aides financières pour améliorer le confort et la qualité de l'habitat.

L'OPAH devait s'achever le 21 novembre 2024. Afin de poursuivre la dynamique engagée, l'OPAH a été prolongée d'un an, jusqu'au 21 novembre 2025.

Cette dernière année, qui vise à réhabiliter 74 logements supplémentaires, bénéficiera d'une enveloppe maximale de 189 258 € financée par les Communautés de Communes, avec des engagements prévisionnels de l'Anah à 1 602 485 € et de la Région à 106 000 €.

La prolongation de l'OPAH vise également à préparer sereinement la transition vers un nouveau dispositif, le Pacte Territorial France Rénov' (PIG). Ce nouveau dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités entrera en vigueur au cours du premier semestre 2025. Il prendra le relai des dispositifs actuels, tels que l'OPAH et la plateforme GECKO'RENOV.

L'objectif est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population. La convention sera signée pour une durée de 5 ans renouvelable et se déclinera autour de 3 volets d'interventions :

- Volet dynamique territoriale,
- Volet information, conseil, orientation,
- Volet accompagnement (correspond à l'OPAH actuelle).



### En résumé

#### Prolongation de l'OPAH et arrivée du Pacte Territorial France Rénov'

- 🏠 L'OPAH (aide à la rénovation des logements) est prolongée jusqu'au 21 novembre 2025 pour rénover 74 logements supplémentaires avec un budget de près de 2 millions d'euros.
- 🏠 En 2025, l'OPAH sera remplacée par le Pacte Territorial France Rénov', un dispositif ouvert à tous pour rénover et améliorer les logements privés.

#### Ce nouveau programme inclura :

- 👍 Soutien aux projets locaux.
- 👍 Conseil et orientation des habitants.
- 👤 Accompagnement personnalisé.

## > Mise en place du « Permis de louer » et d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU

Un nouvel outil contre l'habitat indigne



Le permis de louer sera instauré à partir du 15 septembre 2025 sur le centre-bourg de Suippes et de la cité Baudet, qui concentrent la majorité des logements insalubres et dégradés du territoire. Celui-ci sera mis en œuvre sous le régime de l'autorisation préalable de mise en location.

Pour une première mise en location ou un changement de locataire, tout propriétaire dont le logement se trouve dans le périmètre désigné, aura l'obligation de demander l'autorisation préalable de le mettre en location.

Il s'agit de s'assurer que les logements mis en location ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants ni à la salubrité publique.

Une réunion publique sera organisée au premier semestre 2025 pour présenter le dispositif et répondre aux questions des habitants.

Pour plus d'informations sur le permis de louer, vous pouvez contacter le service Aménagement et développement territorial à l'adresse mail suivante : [permisdelouer@cc-regiondesuippes.com](mailto:permisdelouer@cc-regiondesuippes.com)

### En résumé

#### Le permis de louer arrive en septembre 2025

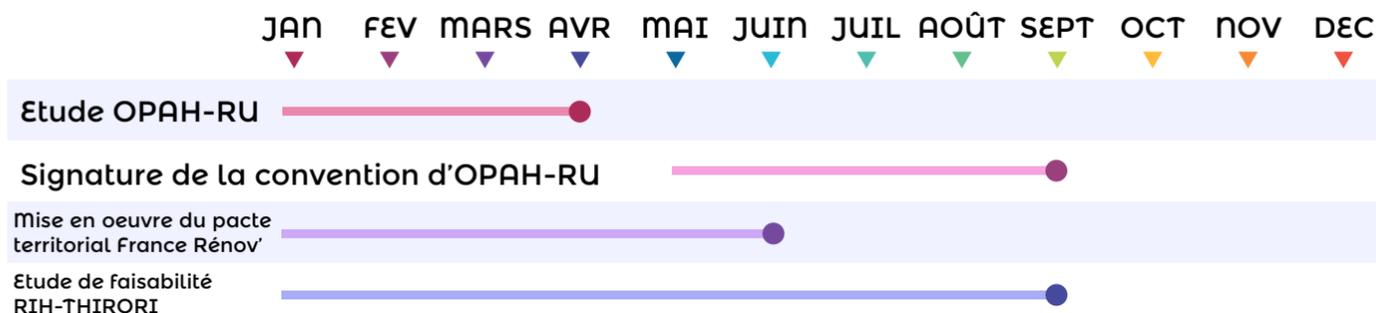
- 📍 Dès le 15 septembre 2025, un permis de louer sera obligatoire pour les propriétaires du centre-bourg de Suippes et de la cité Baudet.
- 🏠 Cela concerne les nouvelles locations ou les changements de locataires.
- ✅ **Objectif :** garantir des logements sûrs et propres.
- 📄 Plus d'infos : [permisdelouer@cc-regiondesuippes.com](mailto:permisdelouer@cc-regiondesuippes.com)

## Articulation du permis de louer avec l'OPAH Renouvellement urbain

En parallèle, la Communauté de Communes de la Région de Suippes et la Ville de Suippes ont décidé de mettre en place **une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU)**. Elle permet la mise en place des dispositifs lourds complétant les actions classiques de réhabilitation de l'habitat sur les territoires confrontés à des situations d'insalubrité, et de forte dégradation.

Pour mettre en place une OPAH sur le territoire, il est nécessaire de réaliser une étude pré-opérationnelle qui permet de justifier de la faisabilité et du cadre d'intervention du programme. **Il s'agira de définir les problématiques, de proposer une stratégie opérationnelle en terme d'objectifs et de moyens à mobiliser. Les conclusions de l'étude sont attendues en mai 2025.**

### Le calendrier



### En résumé

#### Une aide pour améliorer les logements : l'OPAH-RU

La Communauté de Communes et la Ville de Suippes préparent une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain).

#### Objectif :

- ✓ Aider à rénover les logements très abîmés ou insalubres

#### Avant de commencer :

- ☰ Une étude est en cours pour savoir comment mettre en place ce programme qui :
- 🏠 Identifie les problèmes des logements.
- ✓ Propose des solutions et des moyens à mobiliser.
- ✓ Les résultats sont attendus en mai 2025

## > Le Plan de mobilité simplifié de la Région de Suippes en bonne voie

La Communauté de Communes de la Région de Suippes élabore cette année son «**Plan de Mobilité Simplifié**» afin de repenser les déplacements sur son territoire.

Apporter de nouvelles solutions de mobilités aux habitants, salariés et visiteurs de la Région de Suippes, telle est l'ambition du **Plan de mobilité simplifié (PdMS)** et du **Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA)**, documents de planification dont l'élaboration s'échelonne tout au long de l'année 2025.

Une politique de mobilité au service de l'accessibilité et de l'attractivité du territoire.

La Communauté de Communes de la Région de Suippes possède depuis 2021 la **compétence mobilité**, ce qui fait d'elle l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur son territoire. Elle doit donc définir une politique de mobilités pour renforcer l'attractivité et l'accessibilité de son territoire. Les futurs PdMS et SDMA permettront ainsi de :

- Proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture, qui représente un coût croissant pour la population.
- Offrir des solutions de mobilités à ceux qui ne disposent pas de voiture afin de faciliter l'accès à l'emploi et aux services.
- Développer les mobilités actives (marche et vélo) pour les déplacements quotidiens, occasionnels ou touristiques.



La concertation au cœur de la démarche

La réussite de l'élaboration du PdMS et SDMA est conditionnée par une participation active de tous les acteurs concernés par la mobilité : les habitants, les salariés, les employeurs, les associations ou encore les institutions comme l'Etat, la Région Grand Est et le Département de la Marne.

Une enquête Mobilité à destination des habitants et salariés de la Région de Suippes a été lancée en janvier. Au printemps et à l'été 2025, ce sera au tour des ateliers de réunir élus, employeurs et associations du territoire pour décider des actions de mobilité à mettre en place à court, moyen et long terme.



L'élaboration du PdMS et SDMA bénéficie du soutien financier et technique de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et de la Région Grand Est.



En résumé

Améliorer les déplacements dans la Région de Suippes

- La Communauté de Communes prépare un Plan de mobilité simplifié
- Objectif :
  - Aider les personnes sans véhicule.
  - Proposer des alternatives à la voiture individuelle.
  - Encourager la marche et le vélo.
- Votre avis nous intéresse
- Participez à l'enquête mobilité via le QR Code.
- Votre avis est essentiel pour améliorer les déplacements.

Communauté de Communes de la Région de Suippes

**Participez à l'enquête mobilité du territoire !** Votre avis nous intéresse !

La Communauté de Communes de la Région de Suippes réalise une enquête pour connaître vos pratiques et vos besoins futurs en termes de déplacements quotidiens.

CC-REGIONDESUIPPES.COM

On compte sur vous !

Pour développer les mobilités, nous avons besoin de connaître vos pratiques et besoins en matière de déplacements. Répondez au questionnaire anonyme via le QR Code.



> La structure des coûts du service de gestion des déchets

Le budget du service est structuré autour des charges liées aux :

1

Coûts d'exploitation.

La collecte et le traitement des ordures ménagères, des emballages ménagers, des papiers, des verres, ainsi que des déchets des déchetteries.

2

Dépenses de fonctionnement.

Ce sont les charges à caractère général qui incluent les emprunts (construction de la déchetterie de Suippes, acquisition des bacs et des composteurs), ainsi que les charges courantes (eau, électricité, salaires).

Composition de la grille de prix

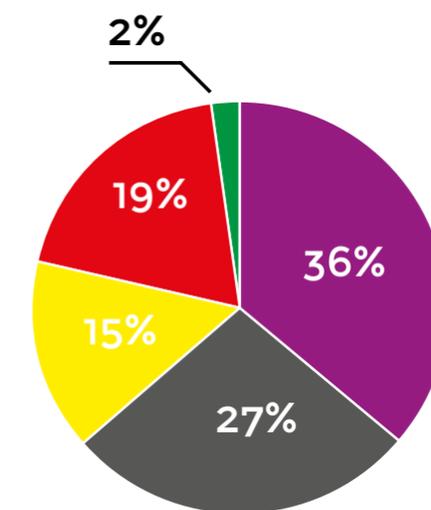
Pour établir la grille de prix de la redevance, nos élus ont souhaité s'appuyer sur le budget global en distinguant deux catégories :

1. Une part fixe qui couvre les charges incompressibles, telles que la collecte et le traitement des déchets des déchetteries, des emballages ménagers, des verres, des papiers, ainsi que la collecte des ordures ménagères. Elle inclut également les charges à caractère général.

2. Une part variable qui correspond au traitement des ordures ménagères, dont le coût dépend directement des volumes produits.

Répartition des charges

Les ordures ménagères représentent encore 27 % du total des déchets. Il est donc essentiel de continuer à trier et à jeter les déchets dans les endroits appropriés. Un déchet placé dans la bonne poubelle ou benne sera mieux recyclé et valorisé que s'il est jeté dans les bacs noirs ou les encombrants. Mieux recycler et valoriser contribue non seulement à maîtriser le coût financier, mais aussi à préserver les ressources de notre planète.



■ Noir ■ Jaune  
■ Charges à caractère général  
■ Verres ■ Déchetterie

Première facture en avril

La première facture de la Redevance d'Ordures Ménagères Incitative (REOMI) arrivera dans les boîtes aux lettres à partir de la mi-avril. Cette facture marquera la mise en œuvre de ce nouveau système visant à encourager la réduction des déchets.

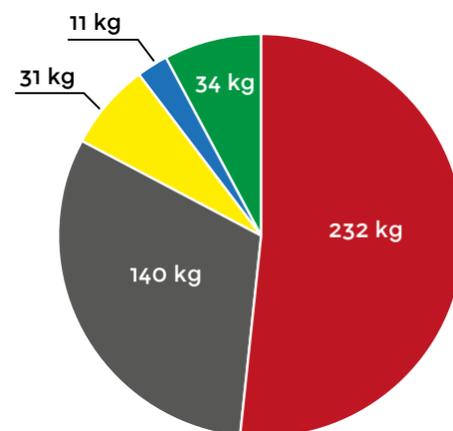
Toutes les informations nécessaires concernant les modalités de paiement seront clairement inscrites sur la facture : options disponibles, échéances et coordonnées en cas de questions.

## > Moins d'ordures ménagères, plus de recyclage : bravo pour vos efforts !

Depuis décembre 2022, les ordures ménagères ont diminué de 196 kg à 140 kg par an par habitant (-39 %).

### Production 2024 par habitant

	NOIR	JAUNE	PAPIERS	VERRES	DÉCHETTERIE
2022	196 kg	19 kg	17 kg	34 kg	217 kg
2024	140 kg	31 kg	11 kg	34 kg	232 kg
Ecart entre 2022 et 2024	-39 %	37 %	-55 %	0 %	6 %



Le tri a également progressé grâce à l'extension des consignes au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les emballages collectés sont passés de 19 kg par an et par habitant à 31 kg en 2024 (+37 %).

### Guide spécial déchets

Nous préparons un guide «déchets» qui sera distribué courant mars. Il inclura des informations sur le tri, la collecte, la facture, ainsi que des conseils pour réduire vos déchets.

### Sacs rouges gratuits pour les jeunes parents

Nous souhaitons vous informer qu'à l'occasion d'une naissance, la Communauté de Communes met gratuitement à votre disposition 10 sacs rouges pour la collecte des déchets liés à la production accrue de couches. Pour en bénéficier, il vous suffit de vous rendre dans nos locaux, situés au 15, place de l'Hôtel de Ville à Suippes, munis d'un extrait d'acte de naissance.



### En résumé

#### Facture des déchets :

- La première facture du nouveau système REOMI arrivera en avril 2025.
- Elle encourage à produire moins de déchets pour réduire les coûts.

#### Bravo pour vos efforts de tri !

- Moins d'ordures : 140 kg/an/habitant en 2024 contre 196 kg en 2022 (-39 %).
- Plus de recyclage : 31 kg d'emballages/an/habitant en 2024 contre 19 kg en 2022 (+37 %).

#### Pourquoi continuer à trier ?

- Trier réduit les déchets, coûte moins cher et protège la planète.
- Placez chaque déchet dans la bonne poubelle pour un meilleur recyclage.

## > Lancement des études de réhabilitation de huit ponts dans la Région de Suippes

La Communauté de Communes de la Région de Suippes, en collaboration avec les communes concernées, a officiellement lancé les études pour la réhabilitation de huit ponts situés sur le territoire. Ces travaux font partie d'une démarche proactive visant à assurer la sécurité des infrastructures et à préserver le patrimoine local. Les ponts concernés se trouvent dans les communes de Jonchery-sur-Suippe, Suippes, Laval-sur-Tourbe, Sainte-Marie-à-Py et Saint-Hilaire-le-Grand.

### Les ponts concernés par les études de réhabilitation :

#### Commune de Jonchery-sur-Suippe :

- Passerelle Ruelle du Petit Pont sur la Suippe
- Pont Rue Camus sur la Suippe

#### Commune de Suippes :

- Pont Quai de l'Arquebuse
- Pont Rue Saint Jacques
- Pont Avenue de Roanne / Quai de la Cheparde

#### Commune de Laval-sur-Tourbe :

- Pont sur la Tourbe « la Grille »

#### Commune de Sainte-Marie-à-Py :

- Pont Rue Mont Salé

#### Commune de Saint-Hilaire-le-Grand :

- Pont Rue du Moulin sur l'Ain

### Objectifs des études de réhabilitation

Les études menées auront pour but d'évaluer l'état actuel de ces infrastructures et de définir les travaux nécessaires pour garantir leur solidité et leur durabilité. Ces réhabilitations permettront de renforcer la sécurité des usagers et de répondre aux normes actuelles en matière d'infrastructures publiques.

L'objectif est d'assurer que ces ponts, essentiels à la circulation locale et à la vie quotidienne, soient remis en état tout en respectant les exigences environnementales et de sécurité. Ces réhabilitations seront réalisées dans le respect du patrimoine architectural local, avec une attention particulière à la préservation de l'environnement et des paysages.

### Une démarche engagée pour la sécurité et la préservation du patrimoine

Le lancement de ces études marque une étape clé pour l'entretien et la modernisation des ponts du territoire.

Elles détermineront les interventions nécessaires et permettront de planifier les travaux, avec un calendrier visant à limiter les perturbations pour les usagers.



Pont à Saint-Hilaire-le-Grand



## > Saint-Jean-sur-Tourbe requalification des rues et abords de l'église et travaux de restauration du transept Nord

### Voiries

La Communauté de Communes de la Région de Suippes et la commune de Saint-Jean-sur-Tourbe lancent un projet de modernisation des infrastructures autour de l'église, pour un coût de 347 000 € HT.

Achevé en février 2025, ce projet vise à améliorer la gestion des eaux pluviales grâce à des noues et surfaces drainantes, créer des places de stationnement, réaménager la voirie en enrobés et pavés drainants, et renforcer l'accessibilité avec des aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Une signalisation modernisée complétera ces travaux, soutenus par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la région Grand Est, **valorisant ainsi le patrimoine tout en répondant aux besoins des habitants et usagers.**

### Bâtiments

La commune de Saint-Jean-sur-Tourbe annonce l'achèvement des travaux de restauration du transept nord de l'église Saint-Jean-Baptiste. Débuté en novembre 2023 et achevé en juillet 2024, ce chantier de 177 000 € a été porté par la Communauté de Communes de la Région de Suippes, visant à préserver ce patrimoine emblématique.

Les travaux ont renforcé la stabilité de la structure avec la consolidation du contrefort Nord-Est, la restauration des maçonneries, des baies et des verrières. Un système innovant de gestion des eaux pluviales, basé sur des noues, protège désormais les fondations de l'église tout en respectant l'environnement.

Cette première phase marque une étape majeure, redonnant au transept nord sa stabilité et sa splendeur. La restauration de la toiture et du chœur reste à venir pour préserver pleinement ce monument historique, déjà redécouvert par habitants et visiteurs.



### En résumé

#### Travaux à Saint-Jean-sur-Tourbe

- ✓ Modernisation autour de l'église (fin février 2025)
- 📅 Coût : 347 000 € HT.
- ⚙️ Améliorations : Gestion des eaux pluviales, parking, voirie, accessibilité, et nouvelle signalisation.
- 👍 Soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Grand Est.
- ✓ Restauration du transept nord (novembre 2023 à juillet 2024)
- 📅 Coût : 177 000 €.
- ⚙️ Travaux : Consolidation, restauration des murs, fenêtres, et protection des fondations.
- 📅 Prochaine étape : Restauration de la toiture et du chœur.

## > Énergie partagée : les premiers résultats de l'installation d'autoconsommation collective à Suippes

Depuis le 1er octobre 2024, la région de Suippes s'engage dans l'autoconsommation collective grâce à une installation photovoltaïque de 264 kilowatts-crête. Cette initiative permet de produire et partager de l'énergie renouvelable entre bâtiments publics, réduisant la dépendance aux énergies fossiles et soutenant la transition énergétique.

### Une production significative dès les premiers mois

Entre octobre et décembre 2024, l'installation photovoltaïque a produit un total de 30 327,6 kilowatts-heure (Kwh). Cette énergie a été répartie entre la piscine intercommunale de Suippes et neuf autres bâtiments communaux et intercommunaux.

- Piscine intercommunale : 53 % de l'énergie produite, soit 18 726 kWh.
- Autres bâtiments : 37 % de l'énergie produite, soit 11 365 kWh.

Ces chiffres reflètent une performance stable de l'installation, même pendant les mois d'hiver où l'ensoleillement est plus faible.

### Une énergie partagée entre plusieurs bâtiments

Après avoir couvert les besoins de la piscine, le surplus d'énergie est redistribué à neuf autres bâtiments intercommunaux et communaux. Cette mise en commun des ressources énergétiques permet de maximiser l'utilisation de l'énergie produite tout en limitant les pertes.



### En résumé

#### Suippes produit et partage son énergie solaire

- ✓ Depuis octobre 2024, des panneaux solaires produisent 30 327 kWh en 3 mois.
- 🏠 53 % alimente la piscine intercommunale.
- 🏠 37 % est réparti entre 9 autres bâtiments publics.

### Un projet exemplaire pour l'avenir

Cette installation d'autoconsommation collective constitue un modèle inspirant pour d'autres territoires. Elle illustre concrètement les avantages de la production d'énergie renouvelable à l'échelle locale :

- Réduction des coûts énergétiques pour les bâtiments publics.
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- Valorisation des ressources locales, comme l'ensoleillement naturel de la région.
- Renforcement de l'autonomie énergétique des collectivités.

Avec une production qui devrait encore augmenter avec les beaux jours, ce projet est une preuve supplémentaire que la transition énergétique est à la portée des collectivités locales.



### Vers une énergie durable et partagée

En s'appuyant sur cette expérience réussie, la région de Suippes montre qu'il est possible d'établir des solutions innovantes et durables pour relever les défis énergétiques. Les prochains mois permettront de continuer à évaluer l'impact de cette installation, mais les premiers chiffres montrent déjà des résultats très prometteurs.

## > Interconnexions du réseau d'eau potable : Une gestion durable sur 8 communes en 2025

Les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable vont débuter au premier semestre 2025.

Ces travaux d'envergure, d'un montant avoisinant les 4 000 000 €, concernent 24 kilomètres de canalisations qui se déclinent en 2 projets :

- L'interconnexion des réseaux d'eau potable de Suippes et Somme-Suippe. Dans ce cas, c'est le captage de Suippes qui alimentera la commune de Somme-Suippe par la mise en place d'une canalisation entre les 2 communes.

- L'interconnexion du « secteur-sud ». C'est le captage de Saint-Rémy-sur-Bussy qui permettra l'approvisionnement en eau des communes de Bussy-le-Château, La Cheppe et Cuperly à l'Ouest et des communes de la Croix-en-Champagne, Somme-Tourbe, Saint-Jean-sur-Tourbe et Laval-sur-Tourbe à l'Est.

Ces projets sont aujourd'hui co-financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'État.

Ces travaux permettront de rationaliser la ressource en eau et de distribuer une eau conforme aux limites de qualité établies par l'Agence Régionale de Santé, évitant ainsi la construction de 13 usines de traitement d'eau potable.

La rationalisation est possible car le territoire dispose de captages capables de prélever des quantités d'eau suffisantes pour répondre aux besoins. Des études préalables ont été réalisées afin d'évaluer les volumes maximums prélevables aux captages. Ces débits horaires et journaliers (parfois annuels) sont repris dans des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) et ne doivent pas être dépassés.



— Canalisations existantes  
— Futures canalisations

Zoom sur..

Unité de Traitement d'Eau Potable de Suippes



La construction de la future usine de traitement d'eau potable à Suippes a débuté en octobre 2024 et devrait durer 1 an. Dans un premier temps, cette installation permettra d'alimenter en eau les communes de Suippes et Somme-Suippe.



En résumé

Interconnexions du réseau d'Alimentation en Eau Potable

✓ 24 kilomètres de canalisations d'eau potable vont être mis en place entre 8 communes du territoire en 2025.

## > Les échos du Relais Petite Enfance « Les Bébés Trotteurs »

La Maison d'Assistants Maternels (MAM)  
Mille Pattes de Saint-Rémy-sur-Bussy

La MAM Mille Pattes, c'est quoi ?

C'est une structure petite enfance qui a ouvert ses portes en Septembre 2024, suite à un besoin de mode d'accueil sur ce territoire.

Ce lieu, géré par deux assistantes maternelles, riches de quinze années d'expérience, M<sup>me</sup> Sylvie HOENS et Mme Indira SEGOT, accueillent des enfants dans un cadre collectif et dans des locaux aménagés pour répondre aux besoins des tout-petits.

Le projet pédagogique de la structure met l'accent sur le développement de la motricité, de la créativité ainsi que sur la découverte de l'environnement.

Les besoins du territoire sont réels. Les familles des enfants accueillis résident dans les communes limitrophes et plusieurs parents travaillent à Saint-Rémy-sur-Bussy.

Nouvelle salle d'animation pour le RPE

En juin 2024, le Relais Petite Enfance «Les Bébés Trotteurs» a été relocalisé dans une nouvelle salle d'animation au sein du centre culturel et associatif Jean Huguin, suite à un déménagement des services de la mairie.

Cette salle, située à l'étage du bâtiment, est accessible par escaliers ou ascenseur. Des aménagements ont été effectués pour adapter l'espace aux besoins spécifiques de la structure.

Infos

Audrey Montel Saint Paul,  
animatrice du Relais Petite Enfance  
au 03 26 63 54 50 ou rpe@cc-regiondesuippes.com

f / Relais-Petite-Enfance-Les-bébés-trotteurs

Après 5 mois d'ouverture, sur les 8 accueils possibles au sein de la structure, 5 enfants profitent déjà des lieux. Les trois places restantes devraient être comblées dans les mois à venir.



Et pour la suite...

Les assistantes maternelles sont motivées : " Nous avons déjà plein d'idées pour de nouveaux événements et activités dédiées aux enfants et leurs familles ! "

Vous êtes parents ou futurs parents, la MAM Mille Pattes vous intéresse, contactez Sylvie et Indira via la page Facebook MAM mille pattes.



## > Contrat Local de Santé : Une démarche au cœur du territoire

En 2024, la Communauté de Communes de la Région de Suippes a pris le pouls de son territoire, posant les bases d'une politique de santé ambitieuse et collective. Retour sur une année riche d'échanges et de découvertes.

### Comprendre pour agir : une photographie du territoire

Premier jalon vers l'élaboration d'un **Contrat Local de Santé (CLS)**, le diagnostic local réalisé en 2024 a permis de dessiner les contours d'une réalité complexe et vivante.

Le travail a commencé par un **portrait du territoire**, fondé sur les données disponibles. Une photographie indispensable pour saisir les enjeux de santé qui touchent les habitants. Puis, dans un second temps, l'heure était à la rencontre et à l'écoute. **Cinq réunions d'information** ont rassemblé élus et acteurs locaux autour d'un objectif commun : faire émerger une vision partagée.

Une fois ce dialogue amorcé, un **questionnaire en ligne** a été proposé, permettant à chacun - professionnel, élu ou acteur de terrain - de s'exprimer. Enfin, la parole a été donnée aux habitants eux-mêmes, au gré de **rencontres organisées dans cinq communes**. Des échanges humains et riches d'enseignements, révélant ce qui fait, au quotidien, la qualité de vie ou les obstacles à surmonter.

### 2025 : Vers un pacte pour la santé

Et maintenant ? Le diagnostic achevé, une nouvelle étape s'ouvre : celle de l'action. Le **Contrat Local de Santé**, en préparation, portera une vision globale, transversale et collective de la santé.

Trois grandes ambitions guideront ce projet :

- Adopter une approche holistique, intégrant tous les déterminants de la santé, qu'il s'agisse du logement, de l'emploi, de la mobilité ou encore du lien social.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou citoyens.
- Développer des actions concrètes et adaptées, portées par une réflexion collective.

### Une invitation à découvrir les résultats

Pour que chacun puisse s'appropriier ce diagnostic, cinq rendez-vous sont proposés au mois de mars. Ces rencontres seront l'occasion de découvrir les résultats du questionnaire, mais aussi de participer activement à la suite du projet.

#### Voici les dates à noter dans vos agendas :

- Jeudi 06/03: 18h-19h30 à la Mairie de Somme-Tourbe
- Jeudi 13/03: 18h-19h30 à la Salle près de la mairie à Souain
- Mardi 18/03: 18h-19h30 à la Mairie de La Chappe
- Jeudi 20/03: 18h-19h30 à la Résidence Saint-Martin, 3 rue de Sainte-Marie, Sommepey-Tahure
- Mardi 25/03: 18h-19h30 à la Salle de réunion, Communauté de Communes, 15 place de l'Hôtel de Ville à Suippes

### Les prochaines étapes

Le printemps 2025 sera marqué par la création des groupes de travail, qui réfléchiront collectivement aux solutions concrètes à apporter. Ces réflexions alimenteront un plan d'actions pour 2026-2029, élaboré durant l'été. Le projet trouvera son aboutissement en fin d'année avec la signature officielle du **Contrat Local de Santé**, en parallèle du renouvellement de la **Convention Territoriale Globale**.

Infos

Plus d'infos sur le Contrat Local de Santé :  
**Isabelle Person**

au 03 26 70 55 46 ou i.person@cc-regiondesuippes.com

## > La Convention Territoriale Globale : 4 ans d'engagement pour le bien-être des familles et la cohésion sociale

En 2021, la Communauté de Communes de la Région de Suippes s'est engagée auprès de la Caf de la Marne dans une démarche de **Convention Territoriale Globale (CTG)** pour une durée de 4 ans sur la période 2021-2024.

La CTG est un contrat de partenariat entre la Communauté de Communes, les 16 communes qui la constitue et la CAF. Elle a pour objectif de coordonner les actions en direction des habitants et ainsi de renforcer leur cohésion. Les axes de développement sont la parentalité, la jeunesse, l'enfance, l'animation de la vie sociale et la lutte contre la précarité.

Ces 4 années de travail commun, ont dynamisé le territoire par la mise en place et le développement de plusieurs actions. Les exemples ne manquent pas :

- L'animation sportive **Festi'suippes** qui depuis sa création en 2021 jusqu'à 2024, a vu son nombre de participants accroître d'année en année.

- L'organisation de mini camps et autres actions pour les jeunes et les adolescents.

- La journée parentalité en 2023, et le mois de la parentalité « connexion Parents / Enfants » en 2024 proposant des temps d'échanges entre parents et enfants enrichissants pour tous. En 2024, l'action a réuni 200 personnes qui ont émis des retours positifs.

Ce dispositif, élément moteur de développement sur notre territoire sera **renouvelé en 2025 pour 4 ans**, dans le but de répondre aux besoins des habitants et d'enrichir les propositions d'actions dans des domaines variés.

Infos

Plus d'infos sur la Convention Territoriale Globale :  
**Audrey Montel Saint Paul**  
au 03 26 63 54 50 ou rpe@cc-regiondesuippes.com



### En résumé

#### Contrat Local de Santé (CLS)

- ✓ **Diagnostic 2024 :**
  - 📅 Étude du territoire, réunions avec les élus et acteurs locaux, questionnaire en ligne et échanges dans 5 communes.
- ✓ **Prochaines étapes :**
  - 📅 Présentation des résultats en mars 2025 lors de 5 réunions publiques.
  - 📅 Au Printemps : Groupes de travail.
  - 📅 Durant l'été : Plan d'actions 2026-2029.

#### Convention Territoriale Globale (CTG)

- 👍 Soutien à la parentalité, jeunesse, enfance et précarité.
- 👍 Actions phares (2021-2024) : Festi'suippes, mini-camps, mois de la parentalité.
- 👍 Renouvellement du dispositif en 2025 pour 4 ans.

#### 2025 : Vers une coordination CLS et CTG

- 👍 Mobilisation commune, actions partagées et communication unifiée pour mieux répondre aux besoins des habitants.

## > L'Urssaf rejoint France Services : un partenariat au service des usagers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'Urssaf est partenaire des France Services, permettant aux particuliers employeurs et auto-entrepreneurs de gérer leurs démarches Urssaf dans ces maisons.

Ce partenariat a pour objectif de fournir un **accompagnement de proximité sur l'ensemble du territoire** et de renforcer l'offre d'accueil physique de l'Urssaf. Dans ce cadre, l'Urssaf s'engage à sécuriser les droits de ses usagers, à accompagner la transition numérique et à renforcer sa politique « d'aller-vers », en complément de son offre d'accueil existante.

Ce dispositif profitera à deux publics spécifiques de l'Urssaf, représentant plus de cinq millions de personnes : les auto-entrepreneurs, ainsi que les particuliers employeurs adhérents au Cesu et à Pajemploi, ainsi que leurs salariés.

Pour garantir un accompagnement efficace, **les conseillers France services recevront une formation spécifique de la part de l'Urssaf**. Ils seront ainsi en mesure de fournir une réponse de premier niveau et d'orienter les usagers dans leurs démarches administratives.

**Concrètement, ce partenariat permettra :**

- Aux particuliers employeurs adhérents au Cesu ou à Pajemploi de créer un compte en ligne pour accéder aux services « Cesu + » et « Pajemploi + » (permettant de déléguer le versement des rémunérations à l'Urssaf), et de bénéficier de l'Avance immédiate du crédit d'impôt pour les utilisateurs du Cesu.
- Aux salariés des particuliers employeurs de créer un compte en ligne, d'imprimer ou télécharger leurs bulletins de paie, notamment pour faciliter leurs démarches auprès de France Travail.
- Aux auto-entrepreneurs de créer un compte en ligne, de déclarer leur chiffre d'affaires, de demander des attestations ou d'utiliser la messagerie pour contacter l'Urssaf. Cette initiative marque une étape importante dans l'amélioration de l'accès aux services publics et dans le soutien des démarches administratives pour des millions d'usagers.

### Infos

#### France Services

15 place de l'Hôtel de ville à Suippes

Lundi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00  
Mardi : 8h30-12h00  
Mercredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00  
Jeudi : 13h30-17h00  
Vendredi : 8h30-12h00

**Karine DOLLÉANS** - Tél.: 03 26 63 54 49  
franceservices.kd@cc-regiondesuippes.com  
**Séverine BERTHO** - Tél.: 03 26 70 55 43  
franceservices.sb@cc-regiondesuippes.com



### En résumé

#### Qui est concerné ?

- 👤 Particuliers employeurs (Cesu, Pajemploi)
- 👤 Salariés de particuliers employeurs
- 👤 Auto-entrepreneur

#### Que pouvez-vous faire ?

- 📄 Créer un compte en ligne
- 📄 Déclarer vos revenus
- 📄 Télécharger vos documents

#### Besoin d'aide ?

- 📍 Rendez-vous à France Services.
- 💬 Les conseillers vous accompagnent.

### 110 ans après l'affaire des fusillés de Souain

Depuis 2007, un monument à Suippes rend hommage aux quatre fusillés de Souain, victimes d'une injustice durant la Première Guerre Mondiale. En 2025, pour le 110<sup>ème</sup> anniversaire de cet événement, Marne 14-18 propose de revisiter cet épisode tragique de mars 1915.

Le 8 mars 1915, le 336<sup>ème</sup> régiment d'infanterie subit un revers lorsque des obus destinés à l'ennemi frappent accidentellement leurs propres tranchées. Les soldats, épuisés et démoralisés, refusent d'obéir malgré les menaces. L'attaque est annulée. Le 10 mars, face aux mitrailleurs allemands, le refus persiste. Le commandement abandonne l'assaut mais engage une procédure judiciaire.

Le 16 mars, un conseil de guerre condamne quatre caporaux à mort : Louis Lefoulon, Théophile Maupas, Lucien Lechat et Louis Girard. Ils sont exécutés le lendemain pour « refus d'obéissance en présence de l'ennemi ».

Réhabilités en 1934 grâce au combat de la veuve de Maupas, trois reposent dans leur cimetière familial, tandis que Louis Girard reste inhumé au cimetière militaire de Suippes.



Michel Godin

Le vendredi 14 mars prochain, à 19h, Marne 14-18 vous invite à assister à une conférence de Michel Godin sur le destin des fusillés de Souain et, plus généralement, sur les soldats de 14-18 exécutés pour l'exemple, notamment durant les premières années du conflit.



### Focus sur Le Bataillon Perdu

Avec une fréquentation en hausse de 11%, l'escape game Le Bataillon Perdu a su séduire son public pour la deuxième année consécutive !

#### Les avis sur le jeu sont unanimes :

« le jeu nous plonge dans l'univers de la guerre et on se retrouve vite coupé du monde et en immersion totale. Je recommande à 100% »

« À la fois instructif et immersif »

### Infos

#### MARNE 14-18 :

4 ruelle Bayard - 51600 SUIPPES  
Tel. 03 26 68 24 09  
Courriel : contact@marne14-18.fr  
www.marne14-18.fr

*Les rencontres de*  
**SUIPPES & CO**  
Votre nouveau rendez-vous économique

**MOMENT DE CONVIVIALITÉ**

**4 interventions sur le recrutement :**

- | Des solutions pour **recruter efficacement** (France Travail)
- | Accompagner **la montée en compétences** grâce à la formation (Région Grand Est)
- | **Recruter les jeunes** (Mission Locale)
- | **Valoriser les compétences** des militaires en reconversion (Défense Mobilité)

**MARDI 25 FÉVRIER 2025 À 18H00**

Salle du conseil intercommunal  
15 place de l'Hôtel de ville à Suippes

*Inscrivez-vous ici !*

